



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

OBJET : MISE À JOUR DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET DROIT À CONGÉS

L'an deux mille vingt-six et le seize Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
dans la salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,
sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – Mme POLEVAIA Iana – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme CARMONA Édith
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme PEREZ Claire
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard
M. BLANC Philippe a donné procuration à M. BONNET Jean-Luc

Mme HOUNKPE Akouavi a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 16 Juillet 2026.
Délibération N° DM_20260716N092

OBJET : MISE À JOUR DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET DROIT À CONGÉS

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir valider la mise à jour de la page 9 du protocole d'accord sur le temps de travail et les droits à congés, comme suit :

- Modification des horaires d'été du service administratif des techniques à compter de la dernière semaine de Juin jusqu'à la dernière semaine d'Août : 07 H.30 – 15 H.15 en journée continue avec une pause méridienne de 30 minutes.

Il est précisé que cette modification est liée à une demande des agents, d'une part, car les anciens horaires ne leur correspondaient plus et, d'autre part, car ils n'étaient plus adaptés aux besoins des administrés.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** la mise à jour de la page 9 du protocole d'accord sur les droits à congés et temps de travail.

PUBLIEE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 4-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  Philippe BERTRAND  La secrétaire de séance,  Akouavi HOUNKPE
---	--